

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

Le mardi 17 septembre 2024 à 18h40, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le mercredi 11 septembre 2024 pour l'ordre du jour conformément aux dispositions des articles L. 2122-7, L. 2122-8, L. 2122-15, L. 2122-17, L. 2511-25 et L. 2511-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet et complétée le 14 septembre 2024 par l'ordre du jour complémentaire.

Étaient présents :

Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Madame Édith GALLOIS, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Madame Esmeralda MONPLAISIR, Monsieur Christophe POISSON.

Était absente et avant donné pouvoir :

Madame Nicole BARTHÉLEMY à Madame Josiane GAUDE



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

- Désignation du secrétaire de séance. **07 2024 017**
- Adoption de la procédure d'urgence. **07 2024 021**
- Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 11 juin 2024. **07 2024 018**

Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros). **2024 DASCO 34**

Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**

- Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros). **2024 DASCO 35**

Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**

- Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros). **2024 DASCO 36**

Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**

- Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025. **2024 DASCO 56**

Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**

Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025.
2024 DASCO 138

Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024 suite 1

- États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025.

Rapporteur : **2024 DDCT 134**

Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**

- États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025.
2024 DDCT 135

Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**

- Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025. **2024 DDCT 136**

Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**

- Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'Arrondissement a la charge pour l'année 2025. **07 2024 019**

Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**

- Signature d'une convention conclue entre la Mairie du 7e arrondissement et l'association "7 de Chœur Paris" pour l'occupation d'une salle au conservatoire Erik SATIE 2024-2025. **07 2024 020**

Rapporteur : **Mme Emmanuelle DAUVERGNE**

- Subvention (10.000 euros) à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés (5e, 6e et 7e).
2024 DAC 139

Rapporteur : **M. Christophe POISSON**

- Apposition de deux plaques commémoratives en souvenir du Magic City, au 75 quai d'Orsay et au 176-180 rue de l'Université à Paris 7°. **2024 DAC 314**

Rapporteur : **M. René-François BERNARD**

- Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roland Dubillard au 108 rue du Bac, à Paris 7°. **2024 DAC 433**

Rapporteur : **M. René-François BERNARD**



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF suite 2 et fin

- Dézonage des abonnements RES et PRO-S pour les Zones Rouges JOP et report de la tarification au poids des véhicules. **2024 DVD 110**

Rapporteur : **M. René-François BERNARD**

- Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable (Appel à Manifestation d'Intérêt 2024). **2024 DEVE 74**

Rapporteur : **M. René-François BERNARD**

- Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public. **2024 DAE 123**

Rapporteur : **Mme Josiane GAUDE**

- Conclusion d'un contrat de transaction avec Monsieur Julien Sommer, gérant de la société "Le théâtre de Marionnettes". **2024 DAE 144**

Rapporteur : **Mme Josiane GAUDE**

- Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants. **2024 DAE 262**

Rapporteur : **Mme Josiane GAUDE**

- Location de l'immeuble 18, rue Surcouf (7^e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique. **2024 DLH 156**

Rapporteur : **Mme Josiane GAUDE**

- Désignation des membres de la commission consultative d'attribution des logements dans le 7^{ème} arrondissement. **07 2024 022**

- Vœu relatif aux moyens et aux conditions de travail des agents de propreté.
V 07 2024 023

- Vœu relatif à la perception d'une contrepartie pour les tournages dans le 7^{ème} arrondissement. **V 07 2024 024**



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-056

OBJET : Désignation du secrétaire de séance. 07 2024 017

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Monsieur Jean LAUSSUCQ et Madame Nathalie BADIER sont respectivement désignés comme secrétaire de séance et secrétaire de séance auxiliaire à l'UNANIMITÉ des membres présents.

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14 (**dont 1 pouvoir écrit**)

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-057

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence. 07 2024 021

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu les articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour publié le 11 septembre 2024 et l'ordre du jour complémentaire publié le 14 septembre 2024

Après avoir entendu la communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, justifiant l'inscription à l'ordre du jour, en urgence, du projet désigné ci-dessous ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Il est admis qu'il est opportun d'adopter la procédure d'urgence pour débattre les projets suivants :

- Désignation des membres de la commission consultative d'attribution des logements dans le 7^{ème} arrondissement. **07 2024 022**
- Stationnement de surface – mesures d'ajustements. **2024 DVD 110**

Article 2 : L'utilisation de la procédure d'urgence est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-058

OBJET : Approbation de la séance du Conseil d'arrondissement du 11 juin 2024.
07 2024 018

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article Unique 1 : Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2024 est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-059

OBJET : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros). **2024 DASCO 34**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DASCO 34** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DASCO 34** relative aux collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-060

OBJET : Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros) **2024 DASCO 35**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DASCO 35** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DASCO 35** relative aux collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-061

OBJET : Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros). **2024 DASCO 36**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DASCO 36** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DASCO 36** relative aux collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-062

OBJET : Collèges publics - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025. **2024 DASCO 56**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2023 DASCO 56** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2023 DASCO 56** relative aux collèges publics - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-063

OBJET : Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025.
2024 DASCO 138

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DASCO 138** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DASCO 138** relative aux collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



CONSEIL DU

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-064

**OBJET : États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025
2024 DDCT 134**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° 2024 DDCT 134 ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° 2024 DDCT 134 relative aux états spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-065

OBJET : États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025. 2024 DDCT 135

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DDCT 135** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DDCT 135** relative aux états spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025 est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



CONSEIL DU

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-066

OBJET : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025.
2024 DDCT 136

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE,
Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DDCT 136** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DDCT 136** relative à l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-067

OBJET : Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'arrondissement a la charge pour l'année 2025. **07 2024 019**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **07 2024 019** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération n° **07 2024 019** relative à l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'arrondissement a la charge pour l'année 2025 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



CONSEIL DU

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-067 suite 1

63 EQUIPEMENTS DE PROXIMITE INSCRITS À L'INVENTAIRE 2025

MA 07	DAC	13113	Médiathèque	Bibliothèque-discothèque municipale Amélie	164, rue de Grenelle	3148
MA 07	DAC	13113	Médiathèque	Bibliothèque-discothèque municipale Saint-Simon	116, rue de Grenelle	3168
MA 07	DAC	13211	Conservatoire	Conservatoire municipal Erik Satie	135bis, rue de l'Université	3193
MA 07	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 117bis rue Saint-Dominique	117bis, rue Saint-Dominique	560
MA 07	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 14 rue Eblé	14, rue Eblé	581
MA 07	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 17 rue de Verneuil (désaffectée de son usage en 2021)	17, rue de Verneuil	609
MA 07	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 48 rue Vaneau	48, rue Vaneau	746
MA 07	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 10 avenue de la Motte-Picquet	10, avenue de la Motte-Picquet	868
MA 07	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 14 rue Eblé	14, rue Eblé	905
MA 07	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 42 avenue Duquesne	42, avenue Duquesne	1038
MA 07	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente 28 avenue Rapp	28, avenue Rapp	671
MA 07	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente 8 rue Chomel (ex- école élémentaire)	8, rue Chomel	1098
MA 07	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente 27 rue Las Cases	27, rue Las Cases	1198
MA 07	DDCT	17211	Mairie d'arrondissement	Mairie du 7ème arrondissement	116, rue de Grenelle	4045
MA 07	DDCT	17317	Maison des associations, locaux associatifs	Maison de la Vie associative et citoyenne du 7ème arrdt. (fusion avec la MVAC 08 rompue)	4, rue Amélie	4096
MA 07	DDCT	17320	Salle polyvalente (multi-usages)	Salles Jean Nicot	7, rue Jean Nicot	4118
MA 07	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Boucicaut	1, rue de Babylone	3470
MA 07	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square de l'abbé Esquerre	1, place du président Mithouard	3529
MA 07	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square des Missions étrangères	105, rue du Bac	3549
MA 07	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Pierre De Gaulle	2, place du président Mithouard	3662
MA 07	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Roger Stéphane (ex- Square Récamier)	7, rue Récamier	3672
MA 07	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Samuel Rousseau	28bis, rue Las Cases	3695
MA 07	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square d'Ajaccio	127bis, rue de Grenelle	4969
MA 07	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Santiago du Chili	1, place Salvador Allende	4970
MA 07	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardin Catherine Labouré	29, rue de Babylone	4973
MA 07	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardin de l'institut national des Jeunes aveugles (INJA)	88bis, rue de Sèvres	12212
MA 07	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardin de l'église protestante luthérienne Saint-Jean-Denys-Bühler	147, rue de Grenelle	4976
MA 07	DEVE	15220	Jardinnet décoratif	Jardinnet de la place Salvador Allende (ex- Jardinnet Motte-Picquet - Santiago du Chili)	2, place Salvador Allende	3721
MA 07	DEVE	15220	Jardinnet décoratif	Jardinnet de la mairie du 7ème arrdt.	116, rue de Grenelle	3740
MA 07	DEVE	15220	Jardinnet décoratif	Jardinnet de l'église Saint-François-Xavier	34bis, boulevard des Invalides	3752
MA 07	DEVE	15220	Jardinnet décoratif	Jardinnet de la place de Fontenoy	2, place de Fontenoy	3770
MA 07	DEVE	15220	Jardinnet décoratif	Jardinnet de la place Jacques Bainville	2, place Jacques Bainville	3776
MA 07	DEVE	15220	Jardinnet décoratif	Pelouses de la place Vauban	5bis, place Vauban	5039

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-067 suite 2 et fin

ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ INSCRITS À L'INVENTAIRE 2025

MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Plate-bande de la rue Cognacq-Jay	11, rue Cognacq-Jay	3810
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Plate-bande d'atterrissement central du quai Branly	69V, quai Branly	5040
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue de l'Université	71, rue de l'Université	7203
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Plates-bandes du boulevard Raspail (7 éléments)	13V, boulevard Raspail	7205
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière du monument François Coppée	1V, place André Tardieu	7206
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière du pont de l'Alma	4V, pont du Gros-Caillou	7208
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière de la rue du Bac	4, rue Montalembert	7209
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière de la rue Récamier	1, rue Récamier	7210
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Décoration de l'avenue Lowendal	1ter, avenue de Lowendal	7211
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue de Champagne	1V, rue de Champagne	7212
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière du square de Robiac	4, square de Robiac	7216
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières RAE de la rue Las Cases	27, rue Las Cases	12791
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières EVQ de la rue Montalembert et Place Garcia Marquez	2, rue Montalembert	12792
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières du 49 rue de Verneuil	49, rue de Verneuil	12634
MA 07	DEVE	15311	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardinière de la place de Breteuil	11, place de Breteuil	xxxx
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière de la place Vauban (niveau de la sanissette)	11 place de Vauban	xxxx
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la place Joffre (devant école militaire)	3, place Joffre	xxxx
MA 07	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières 'RAE' de la rue Eblé (rue avec des écoles)	14, rue Eblé	12213
MA 07	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 1 rue Oudinot	1, rue Oudinot	1949
MA 07	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 164bis rue de Grenelle	164bis, rue de Grenelle	2048
MA 07	DFPE	11115	Équipement multi-accueil	Établissement multi-accueil 14 rue d'Estrées (ex- crèche collective)	14, rue d'Estrées	2007
MA 07	DFPE	11115	Équipement multi-accueil	Établissement multi-accueil collectif et familial 145, rue de l'Université (ex- crèche collective)	145, rue de l'Université	2017
MA 07	DFPE	11115	Équipement multi-accueil	Établissement multi-accueil de l'îlot saint Germain (rue Saint Dominique)	8 rue Saint-Dominique	10990
MA 07	DJS	12217	Aire sportive en accès libre	Aménagements sportifs des Berges de Seine	4, port des Invalides	9880
MA 07	DJS	12311	Gymnase	Gymnase Camou	35, avenue de la Bourdonnais	2855
MA 07	DJS	12311	Gymnase	Gymnase Cler	6, rue Cler	2862
MA 07	DJS	12311	Gymnase	Gymnase îlot Saint-Germain	8-10, rue Saint-Dominique	10682
MA 07	DJS	12312	Salle de sports	Salle de sports Masseran	6, rue Masseran	2968
MA 07	DJS	12314	Bassin-école	Bassin-école Cler	6, rue Cler	3018
MA 07	DJS	12411	Centre Paris Anim'	Centre Paris Anim' Richard Wright - Antenne La Bourdonnais	105, avenue de la Bourdonnais	3028



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-068

OBJET : Signature d'une convention conclue entre la Mairie du 7^e arrondissement et l'association « 7 de Chœur Paris » pour l'occupation d'une salle au conservatoire Erik SATIE 2024-2025 **07 2024 020**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Christophe POISSON, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **07 2024 020** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **07 2024 020** relative à la signature d'une convention conclue entre la Mairie du 7^e arrondissement et l'association « 7 de Chœur Paris » pour l'occupation d'une salle au conservatoire Erik SATIE 2024-2025 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-068 suite 1



**CONVENTION D'OCCUPATION PERMANENTE
DU CONSERVATOIRE ERIK SATIE
135 bis rue de l'Université, Paris 7^e**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Conseil du 7^e arrondissement,
Représenté par le Maire du 7^e arrondissement, dûment autorisé par délibération du
Conseil du 7^e arrondissement, en date du 17 septembre 2024, ci-après désigné le
Conseil d'arrondissement du 7^e,

ET

L'association « 7 de Chœur Paris »
Représentée par Madame Laurence MAHOUDEAU agissant en tant que Présidente,
Dont le siège est situé 135 bis, rue de l'Université - 75007 Paris

Tarifs pratiqués par l'association :
Adhésion : 280 €

Ci-après désigné l'occupant.

Vu l'avis favorable de Monsieur Pierre CAMBOURIAN, Directeur du Conservatoire
du 7^e Erik SATIE ;

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le Conseil du 7^e arrondissement concède à l'occupant, aux clauses et conditions
énumérées ci-après, le droit d'occuper, à titre précaire et révocable, les salles mises à sa
disposition par le Conservatoire.

L'occupant accepte qu'une priorité absolue soit donnée aux activités du Conservatoire.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année scolaire 2024-2025, **du 2 octobre 2024
jusqu'au 30 juin 2025**, sauf résiliation prévue à l'article 12.

L'occupant devra formuler explicitement sa demande de renouvellement pour l'année
suivante deux mois avant la date d'expiration de la présente convention.



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-068 suite 2

Son renouvellement est subordonné à la présentation par l'association d'un rapport relatif aux activités développées dans les salles du Conservatoire, objet de la présente convention.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA MISE À DISPOSITION

L'occupant exploitera le lieu et les équipements mis à sa disposition à l'usage exclusif d'enseignements et d'activités ou manifestations culturelles (auditions, concerts...).

« Le conservatoire mettra à disposition de l'association 7 de Chœur la salle 37 tous les mercredis de 19h30 à 21h30, ainsi que la 1^{ère} heure la salle 36. Le conservatoire préviendra l'association en cas d'impossibilité d'accès à titre exceptionnel et proposera une autre salle dans la mesure du possible.

Le conservatoire proposera en fonction des disponibilités des dates de mise à disposition de l'auditorium sur demande de l'association.

La mise à disposition des salles ne peut se faire que pendant les horaires d'ouverture du conservatoire. »

ARTICLE 4 : DESTINATION DES LIEUX

L'utilisation des locaux s'effectue dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, des bonnes mœurs et des principes fondamentaux de l'enseignement public, notamment de laïcité et de neutralité.

L'occupant s'engage à ne modifier ni l'affectation et la destination indiquées ci-dessus, ni l'agencement du local.

L'occupant doit veiller à ce que l'utilisation des lieux n'entraîne aucune nuisance pour les autres occupants de cette salle, ainsi qu'au voisinage.

La consommation d'alcool est interdite. Elle peut être exceptionnellement tolérée pour des occasions particulières, sous réserve de l'accord préalable du Directeur du Conservatoire.

L'occupant doit veiller au respect de la consigne relative à l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux publics à usages collectifs).

Toute utilisation à usage d'habitation ou commercial est interdite.

Toute vente ou opération commerciale est formellement interdite.

L'occupant ne peut en aucun cas céder ou sous-louer à un tiers le droit à l'occupation du local, consenti en vertu de la présente convention.

Les agents de la Mairie du 7^e arrondissement pourront accéder à cette salle à tout moment pendant les heures attribuées à l'occupant.

ARTICLE 5 : ETAT DES LIEUX – DEGRADATION

L'occupant s'engage à prendre les lieux dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance et à les rendre dans le même état ; il assure à l'issue de chaque utilisation le nettoyage et la remise en parfait état d'ordre et de propreté des locaux et des voies d'accès utilisés.



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-068 suite 3

Avant de quitter les lieux, l'occupant vérifie la fermeture des portes et des fenêtres ainsi que l'extinction des lumières.

L'occupant devra signaler tous sinistres ou désordres qu'il constaterait. Faute pour lui de les signaler, ces sinistres ou désordres seront réputés de son fait.

L'occupant s'engage à ne faire fonctionner du matériel électrique ou électronique que dans la limite du nombre de prises murales ou de ce qui peut être supporté par l'installation de ce local. Toute installation non conforme sera immédiatement démontée.

Toute déprédation, dégradation du local et du matériel constaté par le Conseil d'arrondissement du 7^e engage la responsabilité de l'occupant. Les frais de réparation et de remise en état sont à la charge de l'occupant.

ARTICLE 6 : SÉCURITÉ

L'occupant est tenu de se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires, instructions et consignes régissant les établissements recevant du public, notamment celles concernant la sécurité contre les risques incendie, ainsi que des consignes particulières et spécifiques données par le Directeur du Conservatoire compte-tenu de l'activité envisagée.

Préalablement à l'occupation des lieux, l'occupant reconnaît avoir pris connaissance :

- ✓ des consignes de sécurité,
- ✓ des itinéraires d'évacuation et des issues de secours,
- ✓ des emplacements des dispositifs d'alarme et des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés).

Au cours de l'utilisation des locaux, l'occupant s'engage :

- ✓ à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées,
- ✓ à faire respecter les règles de sécurité,
- ✓ à assurer la surveillance des participants pendant la durée de leur présence à l'intérieur des locaux.

ARTICLE 7 : ENSEIGNES ET PUBLICITÉ

L'occupant ne peut placer sur le bâtiment et à ses abords des enseignes, affiches et placards sans avoir sollicité l'autorisation de la Mairie du 7^e arrondissement au préalable.

ARTICLE 8 : DOMMAGES ET ASSURANCES

L'occupant est le seul responsable des dommages causés durant le temps de mise à disposition des lieux précisés à l'article 3. L'occupant assume l'entière responsabilité de tout incident ou accident qui pourrait se produire du fait de l'utilisation des lieux et des équipements éventuels, de sorte que la Ville de Paris ne puisse, en aucun cas, être poursuivie pour ces motifs.

L'occupant doit, pour son compte ou pour les personnes physiques ou morales qu'il représente, obligatoirement souscrire les polices d'assurance suivantes :

- **Tout risque y compris le vol** pour tous biens apportés par l'occupant pour l'exercice de son activité et tous biens appartenant à la Ville de Paris et inscrits à l'inventaire ;



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-068 suite 4

- **Une assurance de responsabilité civile** le garantissant contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber en vertu du droit commun en raison des dommages corporels, matériels, ainsi que ceux immatériels qui en sont la conséquence, causés aux tiers, y compris les usagers, à la Ville de Paris et aux voisins, du fait de l'activité exercée par l'occupant dans les lieux mis à disposition.

L'occupant remet à la Mairie du 7^e arrondissement une attestation de ces polices d'assurances à la signature de la présente convention.

L'occupant doit adresser à la Mairie du 7^e arrondissement copie des avenants notifiant l'étendue des garanties et aviser celle-ci en cas de cessation ou de modification du contrat, que ce soit du fait de son assureur ou de l'occupant lui-même.

ARTICLE 9 : REDEVANCE

La mise à disposition des locaux dans les conditions citées à l'article 3 est consentie à titre gratuit:

L'occupant sera tenu de faire mention dans ses comptes de l'avantage en nature que constitue la mise à disposition des lieux.

ARTICLE 10 : AUTORISATIONS DIVERSES – DROITS D'AUTEUR

L'occupant devra être en conformité avec la législation du droit du travail.

Il devra le cas échéant avoir obtenu tous les agréments ou autorisations nécessaires auprès des services concernés.

L'occupant devra respecter la réglementation de la propriété littéraire et artistique et, notamment, conclure tous accords préalables avec les organismes concernés, en particulier la SACEM ou la SACD (société des auteurs et compositeurs dramatiques).

ARTICLE 11 : INFORMATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 7^e

D'une façon générale, l'occupant s'engage à tenir le Conseil d'Arrondissement du 7^e informé des conditions d'exécution de la présente convention et à répondre aux demandes de renseignements et de documents s'y rapportant.

En particulier, il doit transmettre immédiatement les informations et documents suivants :

- Les éventuelles modifications statutaires.
- Dès leur conclusion, les contrats d'assurances ainsi que leurs avenants.
- Tout déclenchement d'une procédure collective à son encontre.

ARTICLE 12 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION

12.1 - Résiliation par le Maire d'arrondissement

La convention peut être résiliée de plein droit par le Conseil d'Arrondissement du 7^e, sans indemnité pour l'occupant, dans les cas suivants :

- dissolution de l'organisme de l'occupant,
- état de liquidation judiciaire de l'occupant,
- changements affectant l'occupant de nature à compromettre l'affectation des locaux,



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-068 suite 5 et fin

- malversation ou délit de l'occupant constaté par les autorités compétentes,
- inobservation des clauses de la présente convention.

La résiliation est prononcée par lettre recommandée avec accusé de réception et prend effet à la date de réception de celle-ci par l'occupant.

Pour des raisons d'intérêt général ou d'utilité publique, le Conseil d'Arrondissement du 7^e peut également résilier la convention moyennant un préavis d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

12.2 – Résiliation par le bénéficiaire

Le bénéficiaire peut résilier la convention pour tout motif qui le conduit à renoncer à l'utilisation des locaux, ce motif devant être signifié à la Mairie du 7^e arrondissement dès que l'occupant en a connaissance.

ARTICLE 13 : JUGEMENT DES CONTESTATIONS

L'occupant et le Conseil d'Arrondissement du 7^e s'engagent à rechercher une solution amiable à toute difficulté pouvant survenir dans l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de litige au sujet de la validité, de l'exécution, de l'interprétation ou de la résiliation de la présente convention, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Paris, à l'exclusion de toute autre juridiction.

Fait à Paris, en double exemplaire, le

Pour le Conseil d'Arrondissement du 7^e
et par délégation
le Maire du 7^e

La Présidente
de l'Association « 7 de Chœur Paris »

Rachida DATI

Laurence MAHOUEAU

Le Directeur du Conservatoire Erik SATIE

Pierre CAMBOURIAN



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-069

OBJET : Subvention (10.000 euros) à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés (5^e, 6^e et 7^e). **2024 DAC 139**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Christophe POISSON, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DAC 139** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAC 139** relative à la subvention de (10.000 euros) à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés (5^e, 6^e et 7^e) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-070

OBJET : Apposition de deux plaques commémoratives en souvenir du Magic City, au 75 quai d'Orsay et au 175-180, rue de l'Université. **2024 DAC 314**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DAC 314** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAC 314** relative à l'apposition de deux plaques commémoratives en souvenir du Magic City, au 75, quai d'Orsay et au 175-180, rue de l'Université est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-071

OBJET : Approbation d'une plaque commémorative en hommage à Roland Dubillard au 108, rue du Bac. **2024 DAC 433**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DAC 433** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAC 433** relative à l'approbation d'une plaque commémorative en hommage à Roland Dubillard au 108, rue du Bac est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





CONSEIL DU 7^E ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-072

OBJET : Stationnement de surface – mesures d’ajustements. **2024 DVD 110**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l’ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DVD 110** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DVD 110** relative au stationnement de surface – mesures d’ajustements est adoptée à l’UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l’adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l’adoption de la délibération : /

Nombre d’abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-073

OBJET : Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable (Appel à Manifestation d'Intérêt 2024). **2024 DEVE 74**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DEVE 74** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DEVE 74** relative à la subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable (Appel à Manifestation d'Intérêt 2024 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-074

OBJET : Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public. **2024 DAE 123**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Josiane GAUDE, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DAE 123** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAE 123** relative aux marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-075

OBJET : Conclusion d'un contrat de transaction avec Monsieur Julien Sommer, gérant de la société "Le théâtre de Marionnettes". **2024 DAE 144**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Josiane GAUDE, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DAE 144** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAE 144** relative à la conclusion d'un contrat de transaction avec Monsieur Julien Sommer, gérant de la société "Le théâtre de Marionnettes" est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-076

OBJET : Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants. **2024 DAE 262**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Josiane GAUDE, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DAE 262** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAE 262** relative aux marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-077

OBJET : Location de l'immeuble 18, rue Surcouf (7^e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique. **2024 DLH 156**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Josiane GAUDE, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DLH 156** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DLH 156** relative à la location de l'immeuble 18, rue Surcouf (7^e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique, le conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Motif d'abstention :

Le Conseil d'arrondissement s'abstient à ce projet de délibération : les Conseillers de Paris porteront en séance un amendement visant à introduire au sein de l'opération du logement intermédiaire et une part significative de logements familiaux. Dans l'attente de la position de l'exécutif sur cet amendement, le Conseil d'arrondissement s'abstient.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : /

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-078

OBJET : Désignation des membres de la commission d'attribution des logements dans le 7^{ème} arrondissement. **07 2024 022**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Josiane GAUDE, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **07 2024 022** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération n° **07 2024 022** relative à la désignation des membres de la commission d'attribution des logements dans le 7^{ème} arrondissement est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-079

OBJET : Vœu relatif aux moyens et aux conditions de travail des agents de propreté. **V 07 2024 023**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-12 ;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le vœu n° **V 07 2024 023** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu n° **V 07 2024 023** relatif aux moyens et aux conditions de travail des agents de propreté est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du vœu : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-079 suite 1 et fin

Conseil du 7^e arrondissement

Séance du 17 septembre 2024

Vœu relatif aux moyens et aux conditions de travail des agents de propreté

Vu l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Considérant le renforcement des moyens humains et matériels mis à disposition de la Direction de la Propreté et de l'Eau durant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques ;

Considérant que ce renforcement a permis d'assurer la propreté des arrondissements accueillant des sites d'épreuves ;

Considérant qu'il convient de maintenir ce niveau de propreté en dehors de la période des Jeux Olympiques et Paralympiques ;

Considérant que pour atteindre cet objectif il convient de renforcer les moyens humains et matériels mis à la disposition de la Division Territoriale de Propreté 7/8 ;

Sur proposition de Rachida DATI, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

- Qu'une équipe saisonnière soit mise en place en soirée, de 16h00 à 23h00, sur la DT 7/8, afin d'assurer une permanence des collectes de déchets autour des sites touristiques
- Que des investissements additionnels dans le petit matériel électrique soient réalisés (tondeuses, sécateurs/débroussailleurs, souffleurs)



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-080

OBJET : Vœu relatif à la perception d'une contrepartie pour les tournages dans le 7^{ème} arrondissement. **V 07 2024 024**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 17 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-12 ;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le vœu n° **V 07 2024 024** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu n° **V 07 2024 024** relatif à la perception d'une contrepartie pour les tournages dans le 7^{ème} arrondissement est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du vœu : **14 (dont 1 pouvoir écrit)**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-080 suite 1

Conseil du 7^e arrondissement

Séance du 17 septembre 2024

Vœu relatif à la perception d'une contrepartie pour les tournages dans le 7^{ème} arrondissement

Vu l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriale relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Considérant que la ville de Paris accueille quotidiennement de nombreux tournages dans ses différents arrondissements ;

Considérant que la Ville de Paris perçoit des redevances des sociétés de production en contrepartie des autorisations de tournage et d'occupation du domaine public délivrées ;

Considérant que depuis plusieurs années, la Mission Cinéma de la Ville de Paris réalise, en étroite collaboration avec les services et agents des Mairies d'arrondissement, un encadrement des demandes formulées afin que les tournages puissent se dérouler en engendrant le minimum de conséquences négatives sur le domaine public et la tranquillité des riverains ;



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-080 suite 2 et fin

Conseil du 7^e arrondissement

Séance du 17 septembre 2024

Considérant néanmoins que l'exploitation répétée du domaine public dans le cadre de ces tournages engendre une dégradation plus rapide qu'attendue de certains espaces mais également des nuisances au voisinage ;

Considérant qu'à l'heure actuelle, l'intégralité des redevances perçues par la Ville de Paris sont versées à son budget général ;

Sur proposition de Rachida DATI, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

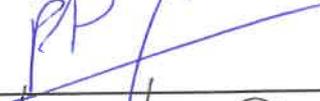
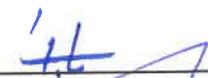
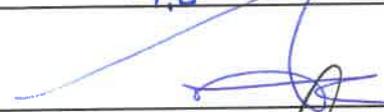
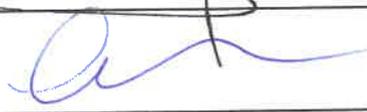
- Les Mairies d'arrondissement perçoivent 25% des redevances payées par les sociétés de productions à la Ville de Paris en contrepartie de l'occupation du domaine public, des dégradations constatées et de la gêne occasionnée aux riverains.



DÉLIBÉRATION

Conseil d'Arrondissement
SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

FEUILLE DE PRÉSENCE

Mme Nicole BARTHÉLEMY	
M. René-François BERNARD	
M. Philippe de BRAQUILANGES	
Mme Marguerite CHEVREUL	
Mme Rachida DATI	
Mme Emmanuelle DAUVERGNE	
M. Bruno DELGADO-D'IMPERIO	
Mme Édith GALLOIS	
Mme Josiane GAUDE	
M. Jean LAUSSUCQ	
Mme Anne-Claire LEBELT	
M. Olivier LE QUÉRÉ	
Mme Esmeralda MONPLAISIR	
M. Christophe POISSON	

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

CERTIFICAT

Le Maire du 7^e arrondissement,

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT,

Les délibérations adoptées par le Conseil d'Arrondissement lors de sa séance du 17 SEPTEMBRE 2024 ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Mairie d'arrondissement le 25 SEP. 2024 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 25 SEP. 2024

Rachida DATI

